REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

Publié le 19 OCT. 2022

COMMUNE DE CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 11 octobre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022_096

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

CONVENTION VILLE / ASSOCIATION COUP DE POUCE CALUIRE : PORTAGE À DOMICILE DE DOCUMENTS DE LA MÉDIATHÈQUE BERNARD PIVOT

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUENET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. AURELLE M. JOUBERT (par proc. à Mme MAINAND), M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL), M. BALANCHE (par proc. à M. TOLLET), M. PROTHERY (par proc. à Mme BLACHERE), M. MANINI (par proc. à Mme HAMZAOUI), Mme BILLA (par proc. à Mme WEBANCK), M. GILLARD (par proc. à M. TROTIGNON), M. BLANC (par proc. à M. MATTEUCCI), Mme VERNAY (par proc. à M. CIAPPARA)

Etai(en)t absent(s) :
M. ATTAR BAYROU, Mme GEHIN

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le 19 OCT. 2022
Identifiant de l'Acte :
069-216900340-20221017-D2022_096-DE

Rapport de : **Laurent MICHON**

La Ville de Caluire et Cuire encourage et soutient, depuis de nombreuses années, les services et actions développés sur le territoire à l'attention des personnes en perte d'autonomie.
À l'issue du premier confinement en mai 2020, elle s'est en outre engagée dans une démarche visant à retisser du lien social, en mobilisant la réflexion des services municipaux. Dans ce cadre, la médiathèque Bernard Pivot a

proposé un service de portage de documents à domicile pour les personnes empêchées de se déplacer. Ce service a fait l'objet d'une expérimentation au deuxième semestre 2021, avec le concours des services de la Restauration Municipale, de la Vie Associative et le Centre Communal d'Action Sociale.

La pérennisation et le développement de ce service à de nouveaux bénéficiaires nécessitent désormais la participation de nouveaux acteurs.
L'association Coup de Pouce Caluire a proposé de s'impliquer dans cette action, en s'appuyant sur l'engagement de ses membres. Cette démarche lui permettra de valoriser son expérience de création du lien par l'entraide ponctuelle de proximité et d'augmenter sa visibilité auprès des Caluirards. De la même manière, grâce au partenariat ainsi mis en œuvre, le service de portage de documents à domicile organisé par la Ville gagnera lui-même en visibilité.

Ce service pourra se mettre en place progressivement au cours de l'automne 2022. Il convient de fixer, dans une convention, le cadre de ce partenariat et les conditions d'intervention respectives de l'association et de la médiathèque Bernard Pivot.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention ci-annexée de partenariat entre la Ville et l'association Coup de Pouce Caluire concernant le portage à domicile de documents de la Médiathèque Bernard Pivot pour des personnes ne pouvant se déplacer ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention, et les avenants ultérieurs éventuels.

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 19 OCT. 2022
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.